



Caution pour un prêt annulé suite à liquidation judiciaire

Par **claric**, le **06/02/2020** à **20:17**

Bonjour

Mon conjoint est en liquidation judiciaire. Elle avait un prêt perso pour lequel je suis caution mais comme la banque n'a pas signalé la créance celle ci a été annulée.

Maintenant la banque se retourne contre moi. Que puis je faire ?

Merci

Par **youris**, le **06/02/2020** à **20:50**

bonjour,

je comprends que la banque a annulé la dette de votre épouse mais qu'elle se retourne contre vous puisque vous êtes caution.

l'acte de caution est un acte différent de celui entre la banque et votre épouse, l'annulation du second n'annule pas le premier.

à mon avis, la demande de la banque est valable.

vous pouvez consulter un avocat avec votre acte de caution et l'acte passé entre votre épouse et la banque.

salutations